

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1083**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Moteurs à combustion interne

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252 Moteurs et mécanique auto

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires de ce diplôme sont des techniciens spécialistes des moteurs quel qu'en soit l'usage (automobiles, véhicules industriels, locomotives, navires, engins de chantiers, machines agricoles, motopompes, groupes électrogènes...). Ils sont particulièrement compétentes en matière d'utilisation des bancs d'essais. Leurs compétences s'articulent autour de quatre grands axes :

- le moteur en tant qu'élément mécanique ;
- les composants qui entrent dans le moteur ;
- les effets produits par la marche du moteur ;
- les installations nécessaires à toutes les mesures.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Ces techniciens peuvent exercer leur activité : - dans les entreprises d'études et de développement de nouveaux moteurs ;
- dans les entreprises de construction de moteurs ;
 - dans le domaine du suivi de qualité, de fiabilité, d'endurance ;
 - chez les équipementiers, les sociétés pétrolières, les utilisateurs d'importants parcs de moteurs.
- technicien moteurs, technicien développement

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1602 : Maintenance d'aéronefs

I1605 : Mécanique de marine

I1603 : Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

I1310 : Maintenance mécanique industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Etude des constructions - Exploitation d'essais moteur
- Etude et analyse des moteurs
- Activités en milieu professionnel
- Français
- Mathématiques et sciences physiques
- Langue vivante étrangère

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 septembre 1997

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

BTS Moteurs à combustion interne défini par l'arrêté du 30 juillet 1992